METEORAGE : Conditions Générales de Vente (CGV) des services d'information Foudre Décembre 2023

1. Dispositions générales

- 1.1 METEORAGE S.A.S. immatriculée au RCS de Pau B339528218, dont le siège est situé Technopole Hélioparc 2 avenue du Président Angot, 64053 Pau Cedex 9 France, produit et commercialise des services relatifs à la détection de la foudre (ci-après les « **Services** »).
- 1.2 Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après, les « CGV ») s'adressent à des personnes physiques ou morales ayant la qualité de professionnel, au sens du code de la consommation, et qui commande les Services (ci-après le(s) « CLIENT(S)) ». Les CGV ne s'appliquent pas aux achats sur Internet. Le CLIENT et METEORAGE sont désignés collectivement les « Parties » ou individuellement la « Partie ».
- 1.3 Sauf accord spécifique par écrit avec METEORAGE, toutes les ventes de Services sont régies par les CGV et exclut expressément les conditions générales d'achat du CLIENT.
- 1.4 Le fait de passer commande implique l'adhésion pleine et entière du CLIENT aux présentes CGV.
- 1.5 Les CGV peuvent fait l'objet de modifications à tout moment. Les nouvelles CGV seront communiquées aux CLIENTS préalablement à leur entrée en vigueur
- 1.6 Le fait pour METEORAGE de ne pas se prévaloir d'une des stipulations des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation de sa part à s'en prévaloir ultérieurement. Au cas où l'une quelconque des clauses des présentes CGV serait déclarée nulle, illégale ou inopposable, en tout ou partie, les autres stipulations des présentes CGV demeureront en vigueur.

2. Commandes

- 2.1 Tout Service demandé par le CLIENT doit faire l'objet d'une commande à METEORAGE sous forme d'un bon de commande papier ou électronique. METEORAGE se réserve le droit d'accepter ou refuser toute commande. Une commande ne sera considérée valide qu'après confirmation écrite par METEORAGE.
- 2.2 METEORAGE se réserve le droit de retirer, modifier ou remplacer tout Service de son offre en fonction de l'évolution de sa politique marketing ou de ses moyens de production. METEORAGE en informera alors le CLIENT soixante (60) jours avant leur entrée en vigueur; étant précisé que le CLIENT renonce à solliciter toute indemnité en cas de retrait, modification ou remplacement du Service.
- 2.3 Pour les Services basés sur des abonnements, la durée minimale est d'une année sauf cas particuliers précisés par METEORAGE. Ils sont renouvelables à leur date d'échéance pour une durée identique.
- 2.4 Toute demande de modification de la commande passée par un CLIENT ne pourra être prise en compte que si la commande n'est pas encore traitée par METEORAGE. Toute modification de la commande, pour qu'elle soit considérée comme acquise, doit faire l'objet d'une confirmation par écrit de METEORAGE.

3. Prix

- 3.1 Les prix des Services sont en Euros HT. Sauf dispositions contraires confirmées par METEORAGE par écrit, les conditions tarifaires et les prix applicables seront basés sur ceux en vigueur au moment de la prise de commande.
- 3.2 Sauf stipulations particulières dans le devis ou le contrat, les prix pourront faire l'objet d'une révision, METEORAGE se réservant le droit de modifier à tout moment ses conditions tarifaires. Dans un tel cas, la nouvelle liste de prix est transmise au CLIENT au moins soixante (60) jours avant l'entrée en vigueur de celle-ci.
- 3.3 METEORAGE peut être amenée à octroyer des rabais et des ristournes au CLIENT en fonction de la volumétrie des Services souscrits.

4. Livraison

- 4.1 Le mode de livraison est laissé au choix de METEORAGE et est précisé dans l'accusé de réception de la commande. Les livraisons sont généralement faites sous forme numérique (sur clé, en ligne ou par e-mail).
- **4.2** Pour les Services nécessitant une installation particulière, METEORAGE assurera l'assistance technique convenue lors de la prise de commande.
- 4.3 METEORAGE s'engage à faire ses meilleurs efforts pour livrer le CLIENT dans les délais indiqués sur le bon de commande. Ces délais restent pour autant indicatifs. Ils pourront être éventuellement modifiés lors de l'accusé de réception de la commande. METEORAGE ne s'engage que sur les délais confirmés par écrit dans l'accusé de réception de commande. Un retard sur les délais n'autorise pas le CLIENT à refuser tout ou partie de la livraison. Aucune indemnité ne pourra être réclamée pour un retard de livraison.
- **4.4** Sauf disposition contraire, le CLIENT sera facturé par METEORAGE lors de l'expédition des Services ou dès la mise en place des Services.

5. Conditions de paiements

- **5.1** Les paiements sont dus à trente (30) jours après la date d'émission de la facture sauf dispositions particulières définies par écrit avec METEORAGE. Les modes de règlement sont précisés dans l'accusé de réception de commande. Toutes les factures sont payables sans escompte.
- **5.2** Pour les Services basés sur des abonnements, le paiement est dû en début de période (terme à échoir), trente (30) jours à compter de la date d'émission de la facture. La facture est émise lors de la mise en place du Service pour les nouveaux abonnements et à la date d'échéance lors des renouvellements.

- Si le paiement n'est pas effectif dans ce délai de trente (30) jours, sauf conditions particulières, METEORAGE se réserve le droit de suspendre la fourniture du Service concerné.
- 5.3 Tout retard de paiement à la date fixée entraine de plein droit (i) l'exigibilité immédiate de toutes les sommes dues, (ii) l'exigibilité des pénalités de retard d'un montant égal à trois (3) fois le taux d'intérêt légal suivant la date de règlement portée sur la facture, ce taux est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente, majoré de dix (10) points de pourcentage, et (iii) le paiement des frais de recouvrement d'un montant de 40 Euros conformément à l'article L441-10 du Code de Commerce.
- **5.4** Tout défaut de paiement par le CLIENT dans les délais, peut amener METEORAGE à suspendre la livraison de toute autre commande du CLIENT et à refuser toute nouvelle commande.
- **5.5** METEORAGE conserve la propriété des Services livrés jusqu'au complet paiement du prix ainsi que des pénalités de retard ou indemnités forfaitaires pour frais de recouvrement et tout autre somme accessoire y afférentes.

6. Résiliation

- **6.1** Le CLIENT ou METEORAGE sont habilités à résilier de plein droit le Service avec notification, par lettre recommandée avec accusé de réception, en respectant un préavis de trois (3) mois avant la date d'échéance.
- Aucune résiliation anticipée n'est acceptée. Les sommes dues au titre du Service sont dues en intégralité pour la période d'abonnement souscrite. Le paiement ayant eu lieu à la mise en place de l'abonnement, aucun remboursement ne sera effectué. Aucune indemnité ne sera due par METEORAGE.
- **6.2** METEORAGE pourra résilier le Service sans préavis, ni indemnité en cas de violation grave des CGV par le CLIENT. Les versements déjà effectués par le CLIENT seront conservés à titre de clause pénale, étant précisé que METEORAGE se réserve le droit de demander des dommages et intérêts au CLIENT et/ou d'engager une action judiciaire.

7. Droits et taxes

Le CLIENT s'engage à payer tous impôts, droits de douanes et taxes relatifs à sa commande.

8. Responsabilités

8.1 METEORAGE s'engage à :

- apporter le soin nécessaire pour fournir au CLIENT des Services conformes à sa commande ;
- prendre l'ensemble des dispositions en son pouvoir pour assurer la continuité du Service et maintenir la qualité de ses données :
- assurer le support technique nécessaire à la bonne utilisation du Service par le CLIENT ;
- informer le CLIENT du principe de fonctionnement de ses Services ;
- être couvert par une assurance responsabilité civile.
- **8.2** En cas d'une quelconque difficulté de fonctionnement des Services, METEORAGE ne pourra être tenu responsable pour :
- tous préjudices indirects et/ou imprévisibles et/ou immatériels incluant notamment tout gain manqué, perte, inexactitude ou corruption de fichiers ou de données, préjudice commercial, perte de chiffre d'affaires ou de bénéfice, perte de clientèle, perte d'une chance.
- tous dommages directs ou indirects résultant d'un mauvais usage, par le CLIENT ou d'un usage par un tiers, des Services fournis par METEORAGE. A cet effet, METEORAGE ne saurait, en outre, être tenu responsable de la destruction accidentelle des données par le CLIENT ou un tiers ayant accédé aux Services au moyen des identifiants remis au CLIENT.
- tout dysfonctionnement lié à des fournisseurs tiers (accès Internet et télécommunications, media, données...) intervenant dans la production du Service
- **8.3** Dans tous les cas, le montant de la responsabilité de METEORAGE est strictement limité au remboursement du montant de cinquante (50)% hors taxes des sommes perçues par METEORAGE au titre de l'année en cours.
- 8.4 METEORAGE s'engage à assurer un taux annuel de disponibilité des Services foudre sur abonnements à quatre-vingt-dix-neuf (99)%. En cas d'interruption de Service, quelle qu'en soit la cause, METEORAGE s'efforcera, par tous les moyens raisonnables de prévenir le CLIENT et de l'informer de la durée probable de l'interruption. Si la durée cumulée d'interruption excède quatre (4) jours par an, un dégrèvement sera effectué, dont l'assiette sera le montant de l'abonnement annuel et dont le montant sera calculé au prorata du nombre de jours d'interruption au-delà des quatre (4) jours; sans aucune autre indemnisation versée par METEORAGE. Cette clause n'est pas applicable si l'interruption est due à une cause extérieure à METEORAGE, à un dysfonctionnement lié à des fournisseurs tiers (accès Internet et télécommunications, média, données...) ou à un cas de force majeure.
- 8.5 METEORAGE ne peut offrir de garantie, expresse ou implicite, sur l'aptitude des Services fournis à atteindre les objectifs que le CLIENT s'est fixés. METEORAGE s'engage dans la limite des dispositions ci-dessus sur la mise en œuvre des moyens décrits, mais non sur les résultats conséquemment obtenus par le CLIENT.

8.6 A cet effet, METEORAGE ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable de toute perte ou tout dommage de quelque nature qu'il soit résultant de l'interprétation et/ou utilisation des données ainsi transmises.

9. Propriété intellectuelle

- **9.1** Les données transmises au CLIENT dans le cadre des Services (dont notamment, les données brutes foudre, messages d'alerte foudre, statistiques) font l'objet d'un droit de propriété intellectuelle au bénéfice de METEORAGE et d'un engagement de confidentialité.
- 9.2 La cession au CLIENT du droit d'utilisation de ces données est à usage strictement interne excluant toute diffusion, cession, reproduction, toute modification et duplication sous quelque forme que ce soit sans autorisation préalable et écrite de METEORAGE. La souscription à toute forme d'accès aux Services en ligne n'entraîne aucun transfert de droit de propriété de quelque sorte que ce soit au profit du CLIENT. Toute réinterprétation de ces données en incluant le nom de METEORAGE est en outre proscrite, sauf à des fins d'étude destinée à des tiers avec l'accord explicite de METEORAGE.
- 9.3 le CLIENT est informé et accepte que METEORAGE reste seul titulaire des droits sur les signes distinctifs tels que les marques et logos de METEORAGE mis à disposition du CLIENT dans le cadre de la fourniture des Services.
- 9.4 A ce titre, les présentes CGV ne peuvent être interprétées comme conférant au CLIENT un titre ou un droit de propriété quel qu'en soit le fondement, sur tout élément constituant les droits de METEORAGE, ni sur la technologie ou savoirfaire et/ou méthode développés par METEORAGE, ni sur tout élément distinctif tels que marques et/ou logos de METEORAGE; étant précisé que METEORAGE reste seul titulaire de l'ensemble des droits corporels et incorporels afférents à toutes les réalisations, programmes et créations destinées à la mise en place et au fonctionnement du Service.
- 9.5 Les obligations stipulées aux présentes sont applicables pendant toute la durée des droits de propriété intellectuelle, dans tout pays, et l'obligation de confidentialité demeure après la résiliation du contrat.

Toute violation de cette disposition engagera la responsabilité du CLIENT.

10. Données personnelles

10.1 Les termes utilisés dans le cadre du présent article ont le sens qui leur est donné par le Règlement Général sur la Protection des Données 2016/679 du 27 avril 2016 ainsi que par la loi informatique et liberté n° 78-17.

Dans le cadre de la conclusion et de l'exécution des CGV entre METEORAGE et le CLIENT, METEORAGE en qualité de responsable de traitement, est amenée à collecter et traiter différentes données sur son CLIENT telles que : nom, prénom, numéro de téléphone, adresse email (ci-après ensemble ou séparément désignées « Données Personnelles »).

Ces Données sont nécessaires à l'exécution du contrat et à la fourniture du Service. A cet effet, le fait pour le CLIENT de ne pas fournir les informations requises peut empêcher ou retarder la fourniture des Services.

Par ailleurs, l'adresse email du Client peut être collectée et utilisée par METEORAGE afin de lui fournir des informations commerciales sur ses Services. 10.2 Ces Données Personnelles sont conservées pendant toute la durée nécessaire à la gestion de la relation commerciale avec le CLIENT, c'est-à-dire durant toute la période d'exécution du contrat, et, dans certains cas, le temps nécessaire à l'exécution des obligations légales de METEORAGE.

- **10.3** Le traitement des Données personnelles du CLIENT par METEORAGE repose sur les bases suivantes :
- Le consentement du CLIENT : lorsque le CLIENT accepte le traitement de ses Données Personnelles par le biais d'un consentement exprès. Il peut retirer ce consentement à tout moment.
- L'intérêt légitime : afin de fournir le Service et l'exécution du Contrat.
- La loi : afin de se conformer à ses obligations légales et notamment fiscales, le traitement des Données Personnelles des CLIENTS peut être rendu obligatoire par un texte de loi.
- **10.4** Les Données Personnelles traitées ont un usage interne à METEORAGE et leur accès est strictement limité aux collaborateurs de METEORAGE qui sont informés de leur caractère strictement confidentiels.

Par ailleurs, METEORAGE, peut également, communiquer ces Données Personnelles à ses sous-traitants impliqués dans la fourniture des Services.

METEORAGE ne communique pas les Données Personnelles du CLIENT à d'autres tiers, ni n'opère un transfert de ces données en dehors de l'Union Européenne.

10.5 Il est possible au CLIENT, sous réserve de fournir un justificatif approprié, de demander l'accès à leurs Données Personnelles, leur rectification, leur effacement ou leur limitation. Le CLIENT dispose également de la possibilité de demander le droit à la portabilité de ses Données Personnelles. A cet égard il est précisé que l'exercice de ces droits pourra avoir un impact sur les fournitures des prestations prévues au contrat (par exemple l'installation nécessaire pour l'utilisation des Services ne pourra pas être correctement exécutée si METEORAGE ne dispose pas des informations relatives à l'adresse d'exécution de l'installation).

Pour exercer ces droits relatifs à la protection de ses données personnelles ou pour toute question sur le traitement des Données Personnelles dans ce dispositif, le CLIENT pourra contacter rgpd@meteorage.com. Par ailleurs, le CLIENT dispose dans tous les cas de la possibilité de contacter une autorité de protection des données compétente.

11. Cession - Intuitu personae

L'une des Parties aux CGV n'est pas autorisée à transférer les droits et obligations qu'elle a, au titre des CGV, à toute personne pour quelque cause que ce soit et sous quelque forme que ce soit, sans l'autorisation préalable et écrite de l'autre Partie.

12. Réclamation

Toute réclamation concernant le nombre ou la qualité des Services livrés devra être faite sous peine de déchéance de toutes actions s'y rapportant, par le CLIENT dans un délai de dix (10) jours calendaires à compter de la date du dysfonctionnement imputé par le CLIENT à METEORAGE. Cette réclamation devra être adressée à METEORAGE via l'espace abonné.

13. Force majeure

METEORAGE ne sera pas tenue responsable à l'égard du CLIENT de l'inexécution ou des retards dans l'exécution d'une obligation des CGV qui seraient liés à la survenance d'un cas de force majeure. La force majeure inclut par exemple les coupures d'électricité, incendie, intempéries, manifestations la voie publique, attentats, crise sanitaire, pandémie (sans que cette liste ne soit limitative), et tout autre événement reconnu de force majeure par la législation et la jurisprudence. Tout cas de force majeure ouvrira droit à résiliation de l'une des Parties sans que l'autre Partie puisse revendiquer une quelconque indemnisation de ce fait. Si un tel événement se produisait, l'une des Parties en informerait l'autre dans les meilleurs délais. Si la Partie subissant le cas de force majeure décide de ne pas résilier, elle pourra suspendre l'exécution des CGV pendant la durée de l'évènement reconnu de force majeure, sans qu'aucune indemnisation ne puisse lui être revendiquée.

14. Loi applicable et clause attributive de compétences

Les présentes CGV seront régies et interprétées conformément à la loi française. Toutes contestations concernant la validité, l'interprétation ou l'exécution de ces conditions seront de la compétence exclusive des tribunaux compétents de PAU - même en cas de référé, de demande incidente, de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie.